

circulaire relative aux modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques

ANNEXE 2
TARIFS 1/30EME ABONNEMENT
(Strasbourg, Colmar, Mulhouse)

COMMUNE	Transport en commun	Abonnement mensuel Tarifs au 1er septembre 2023	1/30ème
STRASBOURG et communes limitrophes	CTS	56,00	1,87
COLMAR et communes limitrophes	TRACE	34,00	1,13
MULHOUSE et communes limitrophes	SOLEA	43,50	1,45